

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Délibération

N° 20.179.1

En exercice 37
Présents 27
Votants 37
Pour 36
Contre /
Abstention /
Blanc : 1

PÔLE RESSOURCES – SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES LA DOMITIENNE AU SEIN DU SYNDICAT
MIXTE DU DELTA DE L'AUDE (SMDA) – MISE À JOUR**

Date de la convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt
Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

10 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20201215-DELIB_20_17

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Désignation des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat mixte du Delta de l'Aude (SMDA) – Mise à jour

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Delta de l'Aude (SMDA) ;

Vu la délibération n° 20.096.1 du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat mixte du Delta de l'Aude (SMDA) ;

Vu le décès de monsieur Michel ROYO, Conseiller municipal de la commune de Vendres ;

Considérant que, suite au décès de monsieur Michel ROYO, Conseiller municipal de la commune de Vendres, il convient de procéder à son remplacement au sein du SMDA dans lequel il était représentant titulaire ;

Considérant que la désignation des délégués appelés à siéger dans les syndicats mixtes fermés doit se faire au scrutin secret ;

Considérant la candidature de madame Dominique FOUILHÉ, Conseillère municipale de Vendres ;

Considérant que madame Géraldine ESCANDE-COLIN et monsieur Bruno BERRAH procèdent au dépouillement ;

Considérant les résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de vote blanc : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**
Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

I. DÉSIGNE madame Dominique FOUILHÉ en tant que représentante titulaire de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat mixte du Delta de l'Aude (SMDA), en remplacement de monsieur Michel ROYO.

II. MET À JOUR la liste des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat mixte du Delta de l'Aude (SMDA) conformément à la liste ci-après :

Représentants titulaires :

Alain CARALP

Philippe VIDAL

Dominique FOUILHÉ

Représentants suppléants :

Alain CHARBONNIER

Bernard GUERRERE

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

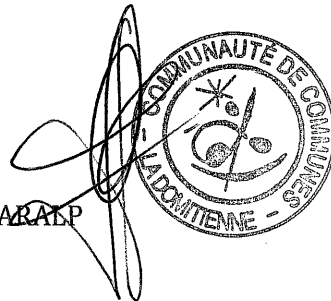
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20201215-DELIB_20_17